Nations Unies S/PV.3876



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3876e séance
Mercredi 29 avril 1998, à 12 h 10
New York

Président :	M. Owada	(Japon)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Touray
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/333)

98-85298 (F)

La séance est ouverte à 12 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/333)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carneiro (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre de l'administration territoriale de l'Angola, le général Higino Carneiro.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), document S/1998/333. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/349, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Vice-Ministre de l'administration territoriale de l'Angola, le général Higino Carneiro, à qui je donne la parole.

M. Carneiro (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement angolais, je félicite le Conseil de sécurité de la qualité du projet de résolution qu'il examine aujourd'hui. Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction. Le projet de résolution reflète largement les intérêts à la fois du Gouvernement angolais et de la communauté internationale qui, nous en sommes convaincus, cherche à adopter des mesures conduisant à un règlement définitif de la situation en Angola et ce, afin de mettre fin au conflit une fois pour toutes.

Mon gouvernement tient à souligner le fait qu'au cours des dernières semaines, des progrès importants ont été réalisés dans l'application du Protocole de Lusaka. Néanmoins, nous voulons également souligner qu'il reste encore davantage à réaliser, en particulier en ce qui concerne l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire angolais, la cessation des actes de violence par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) contre le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et les civils angolais, et une participation plus active de l'UNITA dans la promotion de la paix et de la réconciliation nationale en Angola.

Le Gouvernement angolais note avec satisfaction que le projet de résolution dont le Conseil est saisi demande à tous les membres de la communauté internationale, notamment aux voisins de l'Angola, de mettre en oeuvre intégralement les mesures spécifiées au paragraphe 4 de la résolution 1127 (1997). Si je mentionne ce point, c'est qu'il demeure décisif de maintenir la pression sur l'UNITA afin qu'elle applique pleinement et sans délai ses obligations au titre du Protocole de Lusaka.

Ma délégation tient à souligner l'importance que mon gouvernement attache à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka dans les plus brefs délais. Aussi, le Gouvernement angolais assure la communauté internationale qu'il est résolument en faveur du maintien de la paix, de la promotion de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Par ailleurs, je tiens à souligner que mon gouvernement s'attend à être consulté par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, en vue de l'application intégrale des paragraphes 8 à 12 du projet de résolution qui concernent spécifiquement la structure et les tâches de la MONUA, après le 30 juin 1998.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer notre engagement à l'égard du processus de paix et, fait plus important, notre volonté de passer à l'après-Protocole de Lusaka. En même temps, l'Angola espère que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale continueront d'appuyer le processus de paix et de réconciliation et de nous aider à reconstruire les institutions qui sont vitales pour la stabilité et la prospérité du pays.

Nous voudrions remercier tous ceux qui ont fourni leur appui au cours du débat sur ce projet de résolution. Nous voulons également remercier le Secrétaire général, le Représentant spécial, M. Beye, la troïka des observateurs du processus de paix et le personnel de la MONUA pour le précieux concours qu'ils ne cessent d'apporter.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie — et le pays associé, Chypre, ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre- échange (AELE) de l'Espace économique européen — Islande et Norvège — s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est encouragée par les récents progrès réalisés dans l'application des engagements pris dans le cadre du processus de paix en Angola, depuis le dernier examen par le Conseil de sécurité de la situation dans ce pays. Nous nous félicitons de l'annonce de l'octroi d'un statut spécial à M. Savimbi, de la nomination de gouverneurs et de vice-gouverneurs désignés par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et de la nomination d'ambassadeurs. Nous Nous félicitons également de ce que Radio Vorgan ait cessé d'émettre et rendons hommage aux responsables de l'UNITA qui sont retournés à Luanda. Nous espérons également le retour rapide de M. Savimbi à Luanda afin qu'il puisse exercer pleinement ses fonctions de dirigeant du principal parti d'opposition.

Nous constatons toutefois avec inquiétude que le processus d'élargissement de l'administration de l'État demeure laborieux. Il appartient à l'UNITA de coopérer pleinement et d'éviter de nouveaux retards. L'UNITA doit en particulier lever les obstacles à l'extension de l'administration de l'État à Bailundo et Andulo, ainsi qu'à d'autres localités importantes.

Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état de la non déclaration et de l'absence de démobilisation des forces de l'UNITA. La réconciliation nationale ne sera possible que si l'UNITA abandonne l'option militaire. Ce n'est qu'alors que l'UNITA pourra achever la transition vers le statut de véritable parti politique participant pleinement et de façon constructive, comme il le doit, à un processus démocratique transparent et au développement futur de l'Angola.

Le rapport du Secrétaire général souligne l'écart grandissant entre les progrès accomplis au niveau des engagements pris dans le cadre du Protocole de Lusaka et les revers essuyés dans le domaine de la sécurité. À cet égard, les tentatives constantes de l'UNITA de faire échec par l'intimidation et le harcèlement au travail de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) doivent cesser. En même temps, le Gouvernement doit continuer à faire preuve de patience et à résister à la tentation de répondre aux provocations par des représailles ou des opérations militaires massives. Il est clair que la paix en Angola dépend non seulement de la volonté des deux parties de respecter leurs engagements mais aussi de l'absence de conflit armé sur place. Nous condamnons les attaques à main armée contre la MONUA, les personnels humanitaires et les autres personnels internationaux, contre les autorités angolaises et surtout contre les civils. Nous attendons de l'UNITA qu'elle coopère avec la MONUA pour identifier les responsables.

L'Union européenne contribue activement à aider les autorités angolaises à débarrasser leur pays du fléau des mines. Nous déplorons par conséquent les récents rapports faisant état d'une reprise de la pose des mines et appelons à l'arrêt immédiat de ces activités.

L'Union européenne préconise l'organisation le plus tôt possible de la rencontre longtemps repoussée entre le Président dos Santos et M. Savimbi en Angola. Il n'est probablement pas de signe plus visible de la réconciliation nationale qu'un engagement ferme et sans équivoque pris au niveau politique le plus élevé.

L'Union européenne appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUA pour deux mois supplémentaires, ainsi que ses propositions tendant à en réduire la composante militaire. Nous sommes également d'accord avec le projet du Conseil de sécurité de revoir le mandat, la taille et la structure organisationnelle de la MONUA ou d'une présence de suivi des Nations Unies d'ici le 30 juin 1998. Nous approuvons la recommandation du Secrétaire général de renforcer la composante policière civile de la mission. Le travail de ces forces est de plus en plus essentiel pour la promotion des droits de l'homme et à la création d'un climat de confiance en Angola.

Pour ce qui est de l'avenir, le peuple et le Gouvernement angolais doivent demeurer les premiers responsables de leur propre bien-être. S'agissant de l'aide à leur apporter après le départ des soldats de la paix de la MONUA, nous convenons avec le Secrétaire général que la communauté internationale, notamment le système des Nations unies, a

un rôle clef à jouer. En sa qualité de premier contributeur à la réhabilitation de l'Angola, l'Union européenne continuera de jouer le rôle qui est le sien en aidant les Angolais à consolider la réconciliation nationale et à revitaliser leur société et leur économie.

J'espère que ces remarques font clairement apparaître que l'engagement pris par l'Union européenne d'aider le peuple angolais ne se dément pas. S'il existe des raisons d'être prudemment optimistes, le processus de paix n'est toutefois pas encore achevé. Étant donné les récents revers essuyés en matière de sécurité, nous devons rester extrêmement vigilants et ne pas méconnaître les risques réels d'un retour en arrière durant ces derniers mois décisifs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/349) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été témoins ces derniers mois de la prise de plusieurs mesures positives dans le processus de paix en Angola. Le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a légalisé l'UNITA en tant que parti politique, a nommé des gouverneurs de province désignés par l'UNITA et a entamé le processus de nomination d'ambassadeurs désignés par l'UNITA. La loi octroyant un statut spécial à M. Savimbi — dirigeant du principal parti d'opposition — a été promulguée par le Président José Eduardo dos Santos. Le Gouvernement a accéléré la démilitarisation de la population civile. Radio Vorgan a cessé d'émettre.

La mission effectuée en Angola et dans la région que le Président du Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Mahugu du Kenya — appuyée par la résolution 1157 (1998) — a eu des résultats positifs. Ma délégation tient tout particulièrement à exprimer sa gratitude et ses félicitations à l'Ambassadeur Mahugu pour le succès de sa mission. Il faut également se féliciter des efforts déployés par le Représentant spécial, M. Blondin Beye, et la troïka des pays observateurs.

Malgré les résultats accomplis, d'importantes questions doivent encore être résolues. L'administration de l'État ne s'est pas encore généralisée à toutes les localités, 65 en étant encore exclues, dont Andulo et Bailundo. M. Savimbi et d'autres dirigeants de l'UNITA ne sont pas encore arrivés à Luanda. Certaines sources continuent d'indiquer que l'UNITA possède encore des capacités militaires importantes.

Aux termes du projet de résolution dont nous sommes saisis et que nous appuyons, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est renouvelé pour deux mois, jusqu'au 30 juin. Étant donné la situation qui règne dans ce pays, il s'agit là de la décision la plus logique à prendre. Après une présence de 10 ans en Angola, nous approchons du moment où la MONUA devra définitivement quitter le pays. La perspective de mettre la dernière main aux tâches envisagées dans le Protocole de Lusaka nous donne le sentiment que bientôt la communauté internationale pourra modifier sa forme de participation en Angola. Il est intéressant de noter que ce sentiment se retrouve dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique. Dans la partie relative au maintien de la paix, sous la rubrique «Enseignements tirés des missions», l'Angola figure comme un exemple de réussite.

Fin juin, le Conseil de sécurité réexaminera la question du devenir de la MONUA, ou de la présence future des Nations Unies en Angola. Puisse la paix être consolidée et puissent les Angolais connaître enfin la stabilité et la prospérité tant attendues.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre angolais de l'administration territoriale, le général Higino Carneiro, et à sa délégation.

Je voudrais également m'associer à la déclaration que vient de faire le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

La paix en Angola a été depuis des années un objectif hors de la portée du Conseil de sécurité et des Angolais eux-mêmes. Aujourd'hui, nous avons peut-être des motifs de croire que notre bateau arrivera à bon port. Comme le reconnaît le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), 11 des 12 tâches en suspens définies par le Protocole de Lusaka ont été menées à bien. Je tiens à signaler en outre que la Commission conjointe considère ces tâches comme étant officiellement achevées.

Cela semble particulièrement vrai lorsqu'on examine les aspects militaires du processus de paix. Ma délégation prend au sérieux les allégations persistantes de l'existence

d'un grand nombre d'éléments de l'UNITA non enregistrés et non démobilisés. Dans ce contexte, nous souscrivons à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle :

> «Il est bien évident que le processus de paix ne pourra s'achever que si l'ensemble de l'UNITA est démobilisé, en particulier les éléments armés absents et les éléments résiduels, qui restent un sujet de grave préoccupation.» [*S/1998/333, para. 49*]

Bien sûr, il serait injuste de ne pas reconnaître les progrès déjà réalisés dans le processus de paix actuel sur la base des «Acordos de Paz» de Bicesse et du Protocole de Lusaka. Le Portugal accueille avec grande satisfaction les toutes dernières mesures adoptées par le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et par l'UNITA en vue de mener à bien les dernières tâches prévues dans le Protocole. Je voudrais en particulier souligner l'importance des déclarations de l'UNITA sur la démilitarisation totale de ses forces, que la MONUA a vérifiées; le retour à Luanda d'une bonne partie des dirigeants de l'UNITA; le fait que Radio Vorgan a cessé d'émettre, mesure que nous aimerions considérer comme étant irréversible; la promulgation par le Gouvernement de la loi octroyant un statut spécial au chef de l'UNITA; et la nomination par le Gouvernement des gouverneurs de provinces, vice-gouverneurs et ambassadeurs désignés par l'UNITA.

Ces mesures prouvent que le Gouvernement angolais a à coeur d'être à la hauteur de ses responsabilités. Elles permettent en outre à l'UNITA de manifester sa volonté de se transformer en un parti politique.

Que manque-t-il encore à ce processus en cours ? La confiance est toujours une denrée rare en Angola et il faudra des années pour surmonter les craintes et les soupçons. En Angola, la guerre a été la règle — un état de choses normal — au cours de ces dernières décennies. Mais la paix a prévalu entre la signature des «Acordos de Paz» et les élections de 1992 et de nouveau, depuis 1994; c'est un fait que nous devons tous souligner. Pourquoi? Parce que cela signifie que la paix est en fait quelque chose de tangible et de réalisable.

L'achèvement de l'extension de l'administration centrale aux régions tenues par l'UNITA, y compris dans les localités d'Andulo et de Bailundo, est un préalable à toute paix durable en Angola. Il est vrai que l'autorité centrale a été rétablie dans 269 des 335 localités prévues. Mais il est tout aussi juste de noter que ce processus aurait déjà dû être achevé et il faut également reconnaître que le Gouvernement angolais a fait montre d'une modération et d'une souplesse remarquables au cours de cette étape du processus de paix. Les excuses invoquées pour expliquer de nouveaux retards ne sont plus crédibles.

À notre avis, l'existence de fait de deux centres de pouvoir rivaux en Angola, avec des armées et des territoires différents, demeure tout simplement inacceptable. Les élections de 1992 sont valables et la direction de l'UNITA devrait concentrer ses activités sur les pourparlers avec le Gouvernement, à Luanda, au sujet des mesures à prendre par les deux parties pour consolider la paix, bâtir la démocratie et redresser l'économie du pays. L'organisation des prochaines élections dans un cadre de temps raisonnable, réaliste et acceptable sur le plan international, pourrait être évoquée dans le cadre de ces pourparlers. C'est bien sûr une tâche qui incombe au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, lequel comprend déjà des membres de l'UNITA.

Mais rien de tout cela ne sera possible tant que l'extension de l'administration centrale n'aura pas été menée à bien. Ce n'est qu'après seulement que nous pourrons croire vraiment que le processus de paix en Angola est devenu irréversible. À ce moment-là, nous serons en mesure de réexaminer vraiment la question des sanctions contre l'UNITA. Nous espérons sincèrement que ce message sera bien compris.

Le Portugal est profondément préoccupé et condamne les attaques qui ont récemment été menées contre le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), les autorités angolaises et la population civile. Le massacre de sang froid de plus de 20 civils à Ganda est abominable. Les incidents qui se sont produits à Chongoroi et N'gove exigent une enquête minutieuse de la part de la MONUA et la poursuite en justice des responsables. Le projet de résolution dont nous sommes saisis, reflète pleinement nos vues sur cette question.

Avant de finir, je voudrais rendre hommage au Représentant spécial, M. Beye, et au général de division, M. Sibanda, du Zimbabwe, ainsi qu'à tous les hommes et femmes qui travaillent pour la MONUA, sous la direction de M. Beye. Je voudrais également souligner l'importance de la récente visite effectuée en Angola et dans les autres pays concernés par mon cher ami, le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Mahugu. Nous ressentons déjà l'effet positif de cette visite.

Le Portugal qui fournit le plus de contingents et de personnel de police civile à la MONUA, montre ainsi très clairement qu'il est convaincu que le processus de paix sera

couronné de succès. Il en va de même de notre coopération bilatérale importante avec ce pays. L'intervention de l'ONU en Angola a été de la part de la communauté internationale un investissement important dans la paix. Nous espérons vivement que cet appui international se poursuivra et nous voulons être sûrs que le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale saura nous montrer comment il peut aider les Angolais dans un avenir proche.

M. Lavrov (Russie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à M. Carneiro qui dirige la délégation angolaise de haut niveau.

Nous sommes heureux de noter que des progrès très encourageants ont été récemment réalisés pour ce qui est du règlement de la situation en Angola. Les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, et par tous ceux qui travaillent sur ce problème en Angola et au Secrétariat ont, dans une large mesure, contribué à la réalisation de ces progrès. La visite dans la région de l'Ambassadeur Mahugu, le Président du Comité des sanctions, a également joué un rôle très important.

À présent, le Gouvernement angolais a honoré en substance ses engagements en vertu du Protocole de Lusaka et a entamé la tâche à long terme de désarmement de la population civile. La direction de l'UNITA a, pour sa part, déclaré la démilitarisation de son organisation qui se verra de ce fait octroyer le statut de parti politique légal. La question du statut spécial du dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, est résolue et la Radio Vorgan de l'UNITA a cessé d'émettre. Des préparatifs sont en cours en vue d'établir le siège de l'UNITA à Luanda et un accord a été pris en vue de nommer les gouverneurs, vice-gouverneurs et ambassadeurs désignés par l'UNITA.

Cependant, le processus de paix connaît des problèmes graves qui l'empêchent d'aboutir. Nous sommes inquiets du fossé qui existe entre les progrès réalisés au niveau des aspects politiques du règlement et la situation concernant la sécurité. Dans plusieurs régions du pays, des unités armées des forces soit-disant résiduelles de l'UNITA demeurent actives. Les attaques armées contre les autorités locales, la police, la population civile, le personnel de l'ONU et des organisations humanitaires internationales se multiplient. Il faut mettre immédiatement fin à tous ce actes manifestement contraires au Protocole de Lusaka.

Le fait que l'UNITA ne cesse de chercher à retarder par divers moyens l'application des accords conclus de longue date concernant l'extension de l'autorité du Gouvernement angolais à l'ensemble du territoire du pays, y compris à Andulo et à Bailundo, est totalement inacceptable. Il faut, à notre avis, avertir l'UNITA en termes peu équivoques que la question de la levée ou de la reconduction des sanctions imposées à son encontre par le Conseil de sécurité dépendra d'une condition essentielle, à savoir, l'exécution intégrale et en temps voulu par l'UNITA de ses engagements. Le règlement de la question angolaise dépendra dans une large mesure de la détermination des parties à respecter les dispositions du Protocole de Lusaka et de leur coopération constructive avec l'ONU. Nous rejetons catégoriquement toute tentative visant à résoudre ces problèmes par la force.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui illustre bien le fait que cette étape, certes difficile, du règlement de la question angolaise est, à notre avis, la phase finale de ce processus. Ce projet de résolution invite clairement le Gouvernement angolais et l'UNITA, en particulier, à appliquer promptement les dispositions du Protocole de Lusaka, et offre en outre de vastes possibilités de contrôler efficacement le processus de paix et d'adapter les mesures prises par le Conseil de sécurité suivant l'évolution de la situation.

Nous pensons que les questions liées à la poursuite de la présence de l'ONU dans ce pays après le 1er juillet seront réglées en fonction des progrès réels qui seront réalisés au niveau du processus de paix et en consultation avec le Gouvernement angolais.

C'est pourquoi la délégation russe votera pour ce projet de résolution.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, moi aussi, souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre de l'administration territoriale de l'Angola, le général Higino Carneiro. Sa présence parmi nous, aujourd'hui, témoigne de l'importance que le Gouvernement angolais attache au rôle joué par l'ONU en Angola. Je sais gré au Gouvernement et au peuple angolais de la réception chaleureuse qu'ils m'ont donnée lorsque je me suis rendu en Angola le mois dernier. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin, de sa présence à cette réunion. Les efforts qu'il a déployés en faveur du processus de paix sont remarquables et nous devons tous nous en féliciter. Je voudrais aussi le remercier de toute l'aide qu'il m'a apportée lorsque j'étais en Angola le mois dernier.

Je dirai tout d'abord que ma délégation se félicite des progrès qui ont été réalisés dernièrement par les parties en

Angola. L'accord entre le Gouvernement angolais et l'UNITA sur un nouveau calendrier qui a été conclu le 6 mars 1998, a permis aux parties de reprendre l'exécution des tâches prévues dans le Protocole de Lusaka.

La promulgation de la loi octroyant un statut spécial au dirigeant de l'UNITA, la nomination des gouverneurs et vice-gouverneurs restants, le fait que Radio Vorgan de l'UNITA a cessé d'émettre et l'installation à Luanda de fonctionnaires de haut rang de l'UNITA, sont au nombre des tâches importantes qui ont été accomplies.

Le processus est pourtant loin d'être achevé et il est impérieux que les parties le mènent à bien. La question du désarmement de la population civile, la question de la sécurité du dirigeant de l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) et la question tout aussi importante de l'achèvement de la normalisation de l'administration de l'État sur tout le territoire angolais — notamment à Andulo et à Bailundo — doivent particulièrement être traitées résolument si nous voulons que le processus de paix soit couronné de succès.

En outre, de l'avis de ma délégation, on ne saurait dire que le processus de réconciliation nationale en Angola a commencé tant que les dirigeants des deux parties n'auront pas engagé véritablement un dialogue direct et suivi. À cet égard, je voudrais réitérer l'appel déjà maintes fois lancé en faveur d'une première réunion sur le territoire angolais entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Jonas Savimbi. Cette réunion devrait largement contribuer à créer un climat propice au dialogue et à la réconciliation nationale entre tous les Angolais, contribuant ainsi à panser les plaies causées par la guerre, le doute, et la méfiance.

Quant à la question des sanctions en vigueur imposées à l'encontre de l'UNITA, j'ai constaté lors de ma récente visite en Angola et dans d'autres États de la région — à savoir la République démocratique du Congo, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Zambie — ainsi qu'au Kenya, en Côte d'Ivoire et au Togo, que ces mesures sont efficaces. Il y a volonté politique de la part des États membres à assurer le respect des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité. Néanmoins, il existe certaines lacunes que doivent combler les États membres pour que ces mesures soient pleinement appliquées. Il serait de l'intérêt du processus de paix en Angola que ces mesures soient intégralement appliquées.

S'agissant de la question de l'avenir de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), nous partageons entièrement les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport à l'étude en ce qui concerne la prorogation du mandat pour une période supplémentaire de deux mois se terminant le 30 juin 1998. Nous faisons nôtre sa recommandation de poursuivre, de la manière décrite dans le rapport, le retrait progressif de l'élément militaire de la MONUA jusqu'à son retrait complet prévu pour cette date. Nous appuyons également la légère augmentation du nombre d'observateurs de la police civile.

Au cours des deux prochains mois, nous espérons voir les parties angolaises réaliser des progrès immédiats dans l'exécution des tâches restantes. Nous espérons que d'ici le 30 juin 1998, ces progrès permettront au Conseil de sécurité de déterminer le statut futur de la MONUA en Angola pour ce qui est de son mandat, de sa taille et de sa structure.

C'est pourquoi ma délégation est entièrement d'accord avec les éléments contenus dans le présent projet de résolution et votera pour.

M. Dejammet (France) : L'évolution du processus de paix en Angola a toujours été un mélange contrasté de progrès et de reculs, de violence et de pacification. Nous notons toutefois qu'au cours des derniers mois des pas importants ont été faits vers la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Nous espérons que ces pas seront irréversibles. Il faut achever l'extension de l'administration de l'État, notamment à Andulo et Bailundo. Il serait bon que la rencontre tant attendue entre le Président dos Santos et M. Savimbi scellât l'achèvement de ce processus.

Pourtant, on ne peut manquer d'être frappé par le contraste entre cette évolution positive et encourageante du processus de paix et le fait que, sur le terrain, la situation demeure encore précaire et périlleuse. On assiste même à certains endroits à un regain de violence. Particulièrement préoccupantes à cet égard sont les attaques contre le personnel des Nations Unies. Ces attaques doivent cesser. Nous attendons de toutes les parties qu'elles fassent preuve de retenue et que l'action politique ne passe plus désormais que par des voies pacifiques. La lutte armée doit céder la place au combat démocratique.

Lors du débat consacré la semaine dernière au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, nous avions constaté que, sur ce continent aussi, les Nations Unies avaient connu d'indéniables succès. L'action menée en Angola par l'UNAVEM puis la MONUA compte certainement parmi ces succès. Hommage donc doit être rendu à tous ceux — Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, personnel du Secrétariat et personnel fourni par les

États Membres — qui ont contribué à ces succès. Nous devons également marquer notre appréciation des efforts qui ont été accomplis sur le terrain même récemment par notre collègue, l'Ambassadeur du Kenya, M. Mahugu.

La France soutient les recommandations faites par le Secrétaire général en faveur d'une prorogation de la MONUA pour deux mois et d'une réduction de sa composante militaire. Pour la suite, le Conseil prendra une décision à la lumière de l'évolution de la situation et du nouveau rapport que présentera le Secrétaire général. Avec l'achèvement de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, la MONUA aura accompli sa mission. Celle-ci pourrait donc être terminée dans les prochains mois.

L'expérience des dernières années nous incite à la prudence et à la vigilance. Mais le message du Conseil est clair. Il est grand temps de tourner une page longue et tourmentée de l'histoire de l'Angola. À l'avenir, le peuple angolais doit savoir que les Nations Unies resteront à ses côtés pour l'aider dans son entreprise de reconstruction et de développement.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que la Suède s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

La Suède appuie le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, par lequel le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) est prorogé pour une période supplémentaire de deux mois. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir déjà présenté au Conseil de sécurité des recommandations globales sur l'avenir de la présence des Nations Unies en Angola, dont nous nous félicitons. Nous attendons avec intérêt les éventuelles recommandations supplémentaires qu'il jugera peut-être bon de formuler dans son prochain rapport en juin.

Nous demeurons convaincus que la présence des Nations Unies devrait continuer de s'adapter aux événements sur le terrain. Nous appuyons pleinement l'augmentation du nombre de l'élément police civile dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que l'intention de celui-ci de renforcer l'élément droits de l'homme de la MONUA. Ces deux éléments de la MONUA jouent un rôle vital dans le renforcement de la primauté du droit en Angola et dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous pensons que leurs efforts demeurent importants.

Nous nous félicitons vivement des progrès récemment enregistrés dans le cadre du processus politique. Nous regrettons néanmoins que les événements positifs survenus dans le domaine politique ne se soient pas encore traduits en améliorations sur le plan de la sécurité. Nous condamnons les attaques menées par l'UNITA contre les Nations Unies, des organismes humanitaires, et les autorités angolaises. Nous nous associons à nos collègues du Conseil pour exhorter la MONUA à procéder à une enquête sur l'attaque de la semaine dernière à N'gove. La résolution d'aujourd'hui fait clairement comprendre que de telles attaques sont inacceptables.

La Suède pense que l'Organisation des Nations Unies peut continuer d'aider grandement l'Angola dans les efforts qu'il déploie en vue de la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement. Nous pensons que la MONUA joue ce rôle, en association avec le Représentant spécial du Secrétaire général, d'autres éléments du système des Nations Unies, et grâce aux efforts de la troïka des pays observateurs. Alors que nous poursuivons notre débat sur la présence des Nations Unies en Angola, nous devons veiller à éviter un vide déstabilisateur et nous assurer que des ressources suffisantes sont allouées aux tâches restantes.

La paix et le développement en Angola dépendront en fin de compte de la volonté et de la détermination des Angolais eux-mêmes de passer définitivement du conflit à une paix durable. On a déjà beaucoup fait, mais à l'évidence, il reste encore des défis à relever. Nous espérons que le processus politique poursuivra son cours. Nous estimons également qu'il faut prendre des mesures supplémentaires en vue de remédier à la situation sociale difficile en Angola, un domaine dans lequel les autorités angolaises assument une responsabilité particulière. La Suède, quant à elle, s'engage à maintenir son appui de longue date en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Angola.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*): Le processus de paix en Angola est entré dans une nouvelle phase. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, la plupart des tâches prévues par le Protocole de Lusaka ont maintenant été exécutées. Bien qu'avec un retard d'un mois sur le calendrier, Radio Vorgan a cessé d'émettre le 1er avril, mettant ainsi fin à ses émissions antigouvernementales. Une autre mesure importante est constituée par le fait qu'un certain nombre de membres importants de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) sont arrivés à Luanda. Le Gouvernement angolais a quant à lui nommé trois gouverneurs et six ambassadeurs désignés par l'UNITA. Le statut spécial de

M. Savimbi a également été promulgué et la question de ses 400 gardes du corps armés a été réglée avec succès.

Il est indéniable que des progrès ont été accomplis sur la voie de la paix en Angola. Quelques obstacles continuent cependant de nous préoccuper. Ce qui nous préoccupe le plus à cette phase importante et sensible c'est l'écart existant entre le climat politique positif et la situation sur le terrain. Nous sommes tout particulièrement troublés par la poursuite des actes de violence et par les rapports faisant état de nouvelles opérations de minage, en particulier dans les provinces de Malange, de Bengala et de Huila. Le Secrétaire général a qualifié cela et d'autres activités comme étant une «insurrection larvée» (S/1998/333, par. 12), en reconnaissance du fait que cela se faisait de manière organisée.

Cette situation soulève de toute évidence des questions graves, puisqu'une démobilisation incomplète a été l'une des principales raisons des arrêts antérieurs du processus de paix en Angola. Nous souscrivons donc entièrement à l'appel lancé à l'UNITA de mettre fin à ces attaques. Nous espérons également que l'UNITA aidera la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) à enquêter sur ces incidents. Ces questions doivent être réglées afin que les étapes restantes du Protocole de Lusaka puissent être achevées en bonne foi.

Ces étapes importantes comprennent le désarmement de civils et l'extension de l'administration de l'État aux zones qui sont contrôlées par l'UNITA. Bien que l'espace contrôlé par l'UNITA ait considérablement rétréci, elle exerce encore son pouvoir sur 60 districts dans le centre et le sud de la région centrale angolaise d'Ovimbundu. Nous avons par conséquent été déçus par le fait que, lors d'une réunion tenue le 17 avril, l'UNITA ne soit pas parvenue à un accord sur la remise de ce territoire, notamment son siège à Bailundo et sa principale base d'approvisionnement aérien à Andulo.

Nous voudrions également faire remarquer que, bien que le retour de M. Savimbi à Luanda ne soit pas évoqué dans le Protocole de Lusaka, nous pensons qu'un tel acte de la part du dirigeant de ce qui est maintenant le principal parti d'opposition de la scène politique angolaise représenterait un geste symbolique très puissant en faveur du processus de paix.

Le processus de paix en Angola a été laborieux et il a été caractérisé par de constantes manoeuvres dilatoires. Nous pensons que cette évolution regrettable est due dans une grande mesure aux tactiques de l'UNITA consistant en des retards persistants et en des conditions imposées à la dernière minute. Toutefois, les retards enregistrés dans la mise en oeuvre des dispositions clefs du Protocole de Lusaka sont également le résultat du climat politique général qui prévaut en Angola. Et, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, ce climat est encore caractérisé par une méfiance et une insécurité latentes.

Nous appuyons donc l'appel lancé au Gouvernement angolais pour qu'il accorde la priorité à des mesures spécifiques dans ses efforts visant à consolider son autorité dans le pays. La tension entre les populations locales et les membres de la police nationale angolaise ne peut que compliquer le processus de normalisation administrative et saper inutilement le minimum de confiance mutuelle qui règne entre les deux parties au processus de paix.

Nous voudrions également souligner notre appui à la recommandation du Secrétaire général appelant au renforcement de la composante police civile de la MONUA. Nous pensons que le déploiement de 83 observateurs de police civile supplémentaires et une augmentation du nombre de sites de police actuels de 46 à 51 sont un élément important du passage à la consolidation de la paix après le conflit.

Après quatre années de promesses et de délais non respectés, il semble que la paix en Angola soit enfin visible. La réussite du processus de paix devra permettre aux dirigeants et au peuple angolais de concentrer toutes leurs énergies à la reconstruction de leur pays détruit.

Au cours de cette période cruciale, des efforts internationaux soutenus pour maintenir un dialogue productif entre le Gouvernement et l'UNITA, pour favoriser la reconstruction nationale et pour promouvoir des mesures de confiance sont essentiels. Nous appuyons donc la prorogation du mandat de la MONUA pour une autre période de deux mois et nous approuvons la formation d'une petite unité spécialisée, comme cela est envisagé au paragraphe 9 du projet de résolution. Le retrait prévu de la composante militaire de la MONUA ne devrait pas laisser les observateurs sur le terrain sans la possibilité de compter sur une protection militaire d'urgence des Nations Unies. Nous attendons également les recommandations du Secrétaire général au sujet du rôle futur de la composante droits de l'homme de la MONUA.

Avant de terminer, je réaffirme que la Slovénie est consciente du fait que les progrès accomplis jusqu'à présent dans le processus de paix ont été dans une large mesure dus au rôle de dirigeant plein d'entrain joué par le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous exprimons donc toute

notre reconnaissance à M. Alioune Blondin Beye pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue d'assurer une paix durable en Angola. Nous rendons également hommage à l'Ambassadeur Mahugu pour sa récente mission fructueuse dans la région.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Slovénie appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et elle votera pour.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*): Le processus de paix en Angola se trouve dans une phase cruciale. En effet, des progrès considérables ont été accomplis récemment, notamment pour ce qui est des mesures prises par le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), afin d'exécuter les tâches restantes du Protocole de Lusaka.

Le Gouvernement angolais a reconnu la légalité de l'UNITA en tant que parti politique, le 11 mars dernier. Trois gouverneurs ont également été nommés et sept vice-gouverneurs ont été désignés, tel que prévu par le Protocole de Lusaka. Six membres de l'UNITA ont été nommés comme ambassadeurs de l'Angola à l'étranger. Le statut spécial de M. Savimbi a été reconnu.

De son côté, l'UNITA a effectué la démilitarisation de ses forces le 6 mars dernier, et Radio Vorgan a cessé d'émettre en avril après avoir fonctionné pendant plusieurs années. Par conséquent, les campagnes de propagande ont cessé ces dernières semaines et une délégation, conduite par le Vice-Président de l'UNITA, est arrivée à Luanda pour préparer l'installation dans la capitale du siège de l'UNITA. Ma délégation estime que ces mesures sont positives et aideront à instaurer la confiance entre les deux parties. Il importe également de poursuivre le travail afin d'exécuter toutes les tâches prévues par le Protocole de Lusaka dans les plus brefs délais.

Certes, les progrès accomplis sont encourageants, mais diverses actions continuent d'entraver la stabilité dans diverses régions du pays. Les tensions persistantes sont dues à de fréquentes attaques armées, qui prennent pour cible la police civile et les autorités gouvernementales locales provoquant ainsi des pertes considérables. Des attaques armées ont également été lancées par des éléments armés de l'UNITA contre le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Ces actes, qui sont perpétrés par certains éléments de l'UNITA, et les menaces constantes contre la police nationale angolaise ont des répercussions sur la stabilité et la sécurité dans d'autres régions de l'Angola et retardent l'exécution des tâches restantes. Nous demandons par conséquent à l'UNITA d'intervenir pour faire cesser ces attaques et ces actes injustifiés.

La présence des Nations Unies en Angola et leur participation à la consolidation de la paix et de la stabilité ont sans nul doute contribué à apaiser la situation et à rapprocher les deux parties. Cette participation est nécessaire pour appuyer les efforts déployés en vue de la réconciliation nationale, de l'instauration de la confiance, et du renforcement du développement social et économique. Nous estimons que le déploiement de 83 autres observateurs de la police civile, comme l'autorise la résolution 1157 (1998) du Conseil de sécurité, aidera le Gouvernement angolais à régler ces problèmes au cours du processus de la normalisation de l'administration de l'État et facilitera la formation des éléments de la police nationale angolaise.

Ma délégation pense qu'il est très important d'intensifier les efforts de réconciliation nationale et de stabilité. Elle est en faveur de la prorogation du mandat de la MONUA jusqu'au 30 juin 1998 et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le processus de paix en Angola dure depuis plusieurs années. Grâce aux efforts inlassables de toutes les parties, notamment du Gouvernement et du peuple angolais, la plupart des tâches du Protocole de Lusaka ont été accomplies. Nous espérons que la paix pourra enfin s'instaurer en Angola. Le Gouvernement chinois est très encouragé par cette évolution.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande de nouveau à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) de prendre les mesures nécessaires afin de s'acquitter de ses obligations de façon à permettre l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble de l'Angola dans les meilleurs délais. À cette fin, le Gouvernement chinois est favorable à ce que le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) soit prorogé jusqu'au 30 juin 1998, et invite les parties concernées à assurer la sécurité du personnel de la MONUA. Nous sommes profondément préoccupés par les attaques du personnel de l'UNITA contre la MONUA et nous espérons que ces incidents ne se répéteront plus.

La Chine fait sienne la recommandation du Secrétaire général sur le retrait progressif du personnel militaire de l'Angola.

Durant la phase de consolidation de la paix après les conflits en Angola, la communauté internationale et les institutions financières internationales doivent fournir une aide accrue.

S'agissant de la présence, taille et structure organisationnelle futures de la MONUA, et de la présence et des fonctions futures des Nations Unies en Angola, nous devons écouter attentivement et respecter l'avis du Gouvernement angolais. À cet égard, nous attendons avec intérêt les recommandations que fera le Secrétaire général au Conseil de sécurité, après consultation du Gouvernement angolais.

Au vu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Ma délégation voudrait aussi s'associer aux souhaits de bienvenue adressés au général Carneiro, Vice-Ministre angolais de l'administration du territoire, et aux membres de sa délégation.

La prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) jusqu'au 30 juin 1998, à laquelle nous allons procéder, répond assurément au souci des Nations Unies de voir aboutir le processus de paix en Angola grâce à la mise en oeuvre intégrale des dispositions du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Lors du dernier examen de la situation en Angola, le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'insécurité qui persiste dans certaines régions du pays et le non-retour de plusieurs localités sous l'autorité de l'État. Cela dit, le récent rapport du Secrétaire général, paru sous la cote S/1998/333 du 16 avril 1998, et les compléments d'information que son Représentant spécial, M. Blondin Beye, a fournis au Conseil, pendant ses consultations informelles, montrent que des avancées sensibles ont été réalisées récemment.

En effet, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale a pris un certain nombre de mesures encourageantes telles que la reconnaissance de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) comme parti politique, la promulgation du statut de M. Savimbi, l'installation de la direction politique à Luanda.

Pour sa part, l'UNITA a procédé à l'arrêt des émissions de Radio Vorgan.

Tous les éléments qui concourent à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka semblent désormais réunis pour justifier un retrait de la MONUA selon le calendrier proposé par le Secrétaire général et approuvé par le Conseil.

Dans cette perspective et tenant compte des relations particulièrement privilégiées que le Gabon entretient avec l'Angola, ma délégation formule le voeu que ce pays frère recouvre sa stabilité afin qu'il puisse consacrer tous ses efforts aux lourdes tâches de développement économique et social qui lui incombent.

Ma délégation votera en faveur du projet de résolution qui nous est soumis.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est heureuse d'être ici, à cette séance officielle du Conseil de sécurité, pour examiner la situation en Angola, en présence du Vice-Ministre de l'administration territoriale de l'Angola. Nous le saluons et lui exprimons notre reconnaissance.

Les informations et événements récents font ressortir que l'étape que traverse actuellement l'Angola est cruciale et décisive pour son avenir. Les progrès au plan politique sont encourageants. Les objectifs de base du Protocole de Lusaka ont déjà été réalisés et bien que lentement, l'administration de l'État s'étend aux différentes localités. L'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) a déjà été légalisée et transformée en parti politique; des assurances en matière de sécurité permettant à M. Savimbi de se rendre à Luanda ont été convenues. Des élections auront lieu prochainement et la tâche de démobilisation a pris fin.
Radio Vorgan a cessé d'émettre et nous attendons la reprise des émissions de la radio non partisane, Radio Despertar.

Ma délégation note avec satisfaction qu'une délégation de haut niveau de l'UNITA s'est déjà rendue à Luanda et que, pour la première fois depuis la signature du Protocole de Lusaka, les parties au conflit respectent ce qui a été convenu.

Dans tout ce processus, c'est la volonté du Président dos Santos et du Gouvernement angolais d'assumer leurs responsabilités qui a été décisive. Nous voudrions souligner ce fait.

Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que l'UNITA continue d'entraver le processus et d'encourager des actes de violence. Nous sommes également très préoccupés par les attaques et atteintes à la propriété visant le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et d'autres organismes internationaux.

Le Costa Rica condamne ces actes et lance un appel à l'UNITA pour qu'il s'associe pleinement aux efforts de paix qui, après des années de guerre et de destruction, connaissent une phase de consolidation.

Autant d'éléments qui conduisent à une nouvelle situation. De l'avis de ma délégation, ils doivent être pris en compte au vu du rôle assumé par la communauté internationale.

Bien que la situation sur le plan de la sécurité demeure difficile, les opérations d'assistance humanitaire continuent et le rapport du Secrétaire général fait état de progrès dans d'autres domaines.

Nous voudrions souligner le grave problème de la pose de mines sur le territoire angolais. Cela affecte la population civile et le personnel international, et entrave l'aide humanitaire. Mon pays lance un appel pressant pour qu'il y soit mis fin.

Le Costa Rica appuie les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue de fournir une assistance humanitaire au grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés, qui constituent toujours un grave problème qui affecte la stabilité du pays.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'approche présentée par les organismes des Nations Unies et qui consiste à assurer une transition d'une situation complexe d'assistance humanitaire au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement en Angola. Cette nouvelle étape de consolidation de la paix est très importante et c'est pour cette raison que ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général pour ce qui est de la nécessaire restructuration de la MONUA. Ce processus de modification de la MONUA vise à préparer l'Angola à se lancer pleinement sur la voie de la reconstruction et du relèvement.

Il faut augmenter le nombre d'observateurs de police civile, ceux-ci devant veiller à la sécurité de la population angolaise. Leur formation est essentielle afin que toutes les activités humanitaires, sociales et économiques soient réalisées sans retard.

Nous voudrions appeler l'attention sur la situation économique difficile du pays dont il est fait état, notamment en ce qui concerne le déficit budgétaire. Nous espérons que la communauté internationale fera preuve d'un esprit de solidarité et de compréhension à cet égard, et que les institutions financières internationales en particulier adopteront une nouvelle approche en la matière.

Ma délégation appuie les efforts déployés par le Président du Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité auquel elle présente ses hommages. Elle note également avec satisfaction les engagements contractés par les pays voisins à l'occasion de la visite récemment effectuée par le Président dans la région en vue de la stricte application du régime de sanctions. De même, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye de sa contribution décisive au processus de paix en Angola, et nous appuyons ses efforts constants de même que ceux de l'ensemble du personnel de la MONUA.

En conclusion, ma délégation exhorte les parties à continuer d'appliquer le Protocole de Lusaka et à oeuvrer de concert en faveur de la paix et de la stabilité que mérite le peuple angolais. Ma délégation appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, que je tiens à féliciter une fois de plus pour ses efforts inlassables en faveur de la paix en Angola. Je veux également présenter nos vifs remerciements à l'Ambassadeur Mahugu, qui a bien voulu se rendre dans la région pour y assurer l'importante mission visant à faire respecter le régime de sanctions.

Il y a trois mois, les États-Unis s'étaient félicités de l'accord conclu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA sur un calendrier d'achèvement des dernières tâches prévues dans le Protocole de Lusaka. Depuis, la plupart de ces tâches ont été menées à bien. Nous estimons à leur juste valeur la patience et la souplesse du Gouvernement angolais et de l'UNITA, grâce auxquelles ces progrès ont pu être faits.

Le Gouvernement angolais et surtout l'UNITA doivent franchir les derniers pas qui les séparent de la paix. Ils doivent achever la normalisation de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire national, y compris à Andulo et Bailundo. Ils doivent également désarmer la population civile, cesser toute propagande hostile et tourner leurs efforts vers la réconciliation et la reconstruction.

À mesure que sont menées à bien les tâches prévues dans le Protocole de Lusaka, les États-Unis renouvellent leur engagement de réexaminer les sanctions imposées à

l'encontre de l'UNITA conformément à la résolution 1127 (1997).

Toutefois, les États-Unis sont de plus en plus préoccupés par le fait que le Gouvernement angolais et l'UNITA respectent la lettre et non pas l'esprit du Protocole de Lusaka. Par exemple, bien que l'UNITA ait déclaré la démobilisation de ses troupes, nous continuons à recevoir des informations faisant état de l'existence de groupes armés de l'UNITA et de leur participation à des attaques contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi que contre les autorités nationales angolaises. Le Gouvernement angolais doit, quant à lui, faire en sorte que la police nationale remplisse bien ses obligations relativement à la normalisation de l'administration de l'État de façon à promouvoir la réconciliation. Si des abus sont commis par les autorités gouvernementales au cours de ce processus difficile, le Gouvernement angolais se doit de traduire les responsables en justice. Il est temps de renoncer à la violence et de repanser les blessures de tant d'années de guerre. À cette fin, nous appelons de nouveau à l'organisation dès que possible de la rencontre si longtemps attendue entre le Président dos Santos et M. Savimbi.

Nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui contribue à transformer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour en faire non plus la mission de maintien de la paix qu'elle était devenue mais la mission d'observation qu'elle devait être à l'origine. Au fur et à mesure du processus de paix, un nouvel examen du mandat, de la taille et de la structure organisationnelle de la MONUA sera nécessaire. Toutefois, le retrait de la MONUA ne doit pas se faire dans la précipitation. La communauté internationale doit s'assurer que les années qu'elle a investies dans la paix ne sont pas mises en danger dans les tout derniers mois. Ce projet de résolution apporte précisément l'équilibre voulu.

L'objectif de la communauté internationale devrait être de renforcer la stabilité grâce au transfert progressif des fonctions non militaires de la MONUA à d'autres institutions internationales, de l'ONU ou autres. Au cours de ce processus, nous comptons vraiment sur l'appui sans réserve et toute la coopération du Gouvernement angolais et de l'UNITA à la MONUA.

Même en situation de paix, les Angolais ont à faire face à une période de relèvement difficile. La population n'est pas encore en mesure de se déplacer librement dans tout le territoire national à cause des points de contrôle illégaux et, pis encore, de mines terrestres meurtrières. L'Angola continuera d'avoir besoin de l'assistance internationale pour raffermir ses institutions démocratiques, renforcer la primauté du droit et mettre en route la réforme économique qui mènera à un redressement économique complet.

Les progrès accomplis à ce jour dans le processus de paix n'auraient pas été possibles sans les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général et sans la couverture qu'a apportée le personnel de la MONUA en matière de sécurité. Nous leur exprimons toute notre gratitude pour leurs efforts. Nous tenons à noter particulièrement la contribution du général de division Phillip Sibanda, qui achèvera demain son mandat dans le cadre de la Mission, après deux années de bons et loyaux services.

M. Touray (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé publié sous la cote S/1998/333.

Il est temps de mettre fin aux souffrances du peuple angolais qui n'ont que trop duré. L'ONU et la communauté internationale font d'importants efforts en ce sens. Les parties au conflit en Angola, notamment l'UNITA, doivent par conséquent respecter entièrement et sans conditions leurs obligations respectives dans le cadre du Protocole de Lusaka.

Ma délégation trouve encourageants les progrès importants réalisés dans le processus de paix en Angola. Il est très satisfaisant de voir que onze tâches sur les douze en suspens ont été menées à bien. Bien que le délai prescrit pour la réalisation des tâches n'ait pas été entièrement respecté, de grands pas ont été franchis. Parmi ces résultats importants, ma délégation attache une importance particulière à la promulgation de la loi octroyant un statut spécial à M. Savimbi, à la nomination des gouverneurs désignés par l'UNITA et au fait que Radio Vorgan a cessé d'émettre, pour n'en citer que quelques-uns.

Ma délégation est néanmoins déçue de voir la lenteur avec laquelle l'administration de l'État est normalisée. Comme l'indique le paragraphe 6 du rapport, l'État n'exerce son autorité que dans 269 des 335 localités prévues. Notre principal sujet de déception dans ce domaine vient du fait que l'UNITA contrôle encore cinq de ses fiefs stratégiques, dont Andulo et Bailundo. En maintenant ces fiefs, l'UNITA n'aidera pas le processus de paix. Il est souhaitable de demander à l'UNITA d'honorer ses obligations et d'assurer la normalisation de l'administration de l'État sur tout le pays, comme le fait le premier paragraphe du projet de résolution.

L'accès facile qu'ont un grand nombre de civils aux armements est un grand sujet de préoccupation, notamment si l'on considère la recrudescence du banditisme dans plusieurs zones du pays. Ma délégation convient donc avec le Secrétaire général que la collecte des armes non autorisées est devenue plus urgente que jamais. Le projet de résolution appelle au désarmement de la population civile. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction.

Ma délégation est très préoccupée par l'insécurité qui règne toujours dans plusieurs régions du pays. Le projet de résolution condamne à juste titre l'augmentation des attaques à main armée contre le personnel et les biens de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), les personnels humanitaires et les membres de la police nationale angolaise. La demande faite à la MONUA au paragraphe 4 du projet de résolution de procéder rapidement à une enquête sur ce problème va également dans la bonne direction.

L'UNITA s'est constamment livrée à des manoeuvres dilatoires pour retarder davantage le processus de paix. Cela ne sert pas le processus de paix. Les paragraphes 2 et 3 du projet de résolution sont à cet égard particulièrement bienvenus. Nous devons envoyer un signal clair à l'UNITA pour lui signifier que la communauté internationale n'est disposée à accepter aucune mesure susceptible de faire stagner ou de faire reculer le processus de paix.

Les progrès réalisés dans le processus de paix sont fragiles et doivent être encore consolidés. Maintenant que le mandat de la MONUA arrive à expiration, nous appuyons sa prorogation afin que les acquis actuels ne soient pas sacrifiés.

Ma délégation appuie également les activités de suivi recommandées par le Secrétaire général aux paragraphes 41 à 44 du rapport. Sans ces interventions, les succès de la MONUA risqueraient d'être fragilisés. Cela n'est pas souhaitable car les problèmes qui pourraient s'ensuivre risquent de nous ramener au point de départ. Dans ce contexte et conformément à ce qui est prévu au paragraphe 11 du projet de résolution, ma délégation encourage le Secrétaire général à faire de nouvelles propositions sur des modalités permettant la poursuite des activités essentielles de consolidation de la paix qu'il a recommandées.

Nous estimons que le projet de résolution dont nous sommes saisis va dans le bon sens. Ma délégation exprime son appui et votera pour ce projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Depuis près d'une décennie, l'ONU participe au rétablissement de la paix en Angola, un pays qui a été en proie à des conflits dans le cadre des affrontements de la guerre froide. L'ONU a lancé sa première opération de maintien de la paix en Angola, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, en 1989. Depuis, nous avons connu bien des vicissitudes au niveau du processus de consolidation de la paix et de la stabilité dans ce pays. Plus récemment, néanmoins, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) se sont engagés sur la voie de la réconciliation nationale, comme le prévoit le Protocole de Lusaka, à notre satisfaction, d'une manière générale.

Cela étant et en examinant la situation dans cette large perspective, le Japon ne peut que s'inquiéter vivement des informations récentes faisant état d'attaques répétées contre plusieurs villes et villages en Angola auxquelles se livrent des milices bien organisées et bien équipées. Le Conseil condamne vigoureusement ces attaques. Celles-ci peuvent en effet détruire la confiance qui a été établie au prix d'efforts laborieux par le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) et elles pourraient, si elles ne sont pas jugulées, provoquer une reprise des hostilités. Ces actes de violence entravent également les efforts que la communauté internationale déploie pour instaurer la paix dans tout le pays et jeter les bases d'un avenir meilleur pour le peuple angolais.

De l'avis du Gouvernement japonais, le processus de paix en Angola est arrivé à une étape finale décisive. La prochaine mesure qui sera prise par l'ONU va être essentielle pour la consolidation d'une paix durable en Angola car elle viendra couronner neuf années d'efforts déployés par l'ONU. Mais avant que la communauté internationale puisse enfin déclarer que la réconciliation nationale et une paix durable ont été réalisées en Angola, il reste encore à résoudre un certain nombre de questions politiques. Il est essentiel que M. Savimbi établisse son siège à Luanda et qu'il s'engage, avec le Président dos Santos, à coopérer pour entreprendre de nouveaux efforts en vue de l'édification de la nation, à l'occasion d'une réunion en tête-à-tête. Le Gouvernement et l'UNITA doivent oeuvrer de concert pour instaurer un nouveau climat de confiance et de coopération mutuelles afin de promouvoir une véritable réconciliation nationale. Ce n'est que lorsque ces deux parties

traduiront leur volonté politique déclarée en action, que nous pourrons être certains qu'elles sont définitivement venues à bout de ce conflit.

Le fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour une période de deux mois au lieu de trois, comme à l'habitude, montre clairement que le Conseil estime que le processus de paix en Angola entre dans sa phase finale. Il reflète également la volonté du Conseil de consolider le processus de paix de manière définitive. Je voudrais lancer un appel au Gouvernement et en particulier à l'UNITA pour qu'ils fassent preuve d'une volonté renouvelée de mener à bien le processus de réconciliation car c'est à eux qu'incombera la responsabilité de rétablir et de consolider la paix et la stabilité dans le pays une fois que la MONUA aura achevé son mandat.

Étant donné que le processus de paix en Angola se trouve dans une phase difficile et vu le rôle de premier plan que la MONUA joue actuellement, je voudrais inviter l'UNITA à s'abstenir de tout acte de violence contre la MONUA, la police angolaise et la population civile, et j'invite le Gouvernement angolais à s'abstenir de tout recours excessif à la force. Il incombe aux deux parties d'axer leurs efforts sur la pleine application du Protocole de Lusaka et de coopérer de bonne foi au nom de la paix et de la réconciliation nationale.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Pour finir, je voudrais exprimer l'éternelle reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et à tout le personnel de la MONUA, ainsi qu'aux trois États observateurs, pour les efforts appréciables qu'ils ont déployés en faveur de la paix et de la stabilité en Angola.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution qui figure dans le document publié sous la cote S/1998/349.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1164 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.